

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 novembre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 novembre 2020

2020 DAC 630 Subvention (2.500 euros) à l'association Andes Diffusion au titre des projets culturels élaborés dans les Quartiers Populaires de la Politique de la Ville (10e).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2020, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution une subvention de fonctionnement à l'association Andes Diffusion pour la réalisation de son action dans les quartiers populaires ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 3 novembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND, au nom de la 2ème commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à Andes Diffusion 27 rue de Chabrol 75010 Paris, pour son projet « Musique pour tous » Simpa 5065 ; 2020_10364

Article 2 : La dépense totale correspondante, soit 2.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2020 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO